

Metz, le 15 octobre 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Jean-Michel Develotte  
Tél : 03-87-34-83-31  
E-mail : jean-michel.develotte@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Maire de Augny  
14, rue de la Libération  
57685  
AUGNY

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration du ruisseau de la Ramotte-commune de Augny  
Accord – dossier complet et régulier.-Affichage en mairie  
**RÉF.** : Y:\Dossiers instruits\_en cours\Travaux sur cours d'eau\Augny  
**P.J.** : 1

Monsieur le Maire,

Après instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à l'affaire suivante:

- Travaux de restauration du ruisseau de la Ramotte sur la commune d'Augny

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 22 septembre 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00364
- Dossier réalisé par : METZ-METROPOLE

pour lequel un récépissé a été délivré en date du 24 septembre 2020.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à cette déclaration.

Dès lors, l'opération, dont le descriptif est joint au présent courrier, pourra être entreprise, à compter de la réception de ce dernier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier devront être affichées pendant une durée minimale d'un mois en mairie. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER